

MAIRIE DE SAINT-ALBAN  
LOZÈRE

PLACE DU BREUIL  
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

## ARRÊTE MUNICIPAL D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE PROLONGATION

Le Maire de la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L. 2211-1, L. 2212-5 et L. 2213-1 à L. 2213-6 ;

VU le Code de la Route, dans ses articles R. 411-21-1 et R. 417-10 10 ;

VU l'arrêté permanent réglementant la circulation du 08 juin 2020 ;

VU la demande formulée par Monsieur TRINCAL pour l'entreprise VEOLIA Eau – 6 rue des Sources à Saint-Chély d'Apcher (48200) le vendredi 29 janvier 2021 pour la reprise du branchement des eaux usées devant la maison Chalier, Route de Biffarès ;

VU que ces travaux nécessitent un empiètement total sur la chaussée ;

**CONSIDÉRANT** qu'il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique et réglementer la circulation et le stationnement ;

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : En raison des motifs ci-dessus indiqués, **le jeudi 04 février 2021 de 8h à 18h et le vendredi 5 février 2021 de 8h à 18H, l'accès à la « Route de Biffarès » sera fermée à la circulation.** Une déviation sera mise en place par le lotissement Plaisance ou par l'Avenue du Malzieu.

Article 2 : La signalisation réglementaire au droit du chantier, conforme aux prescriptions particulières sera mise en place par l'entreprise VEOLIA Eau qui sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

Article 3 : Dès l'achèvement des travaux, tous décombres et matériaux devront être enlevés et la voie remise dans son état initial.

Article 4 : La présente autorisation peut être révoquée pour non-respect des conditions imposées.

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole,

**Le Maire,**

Le jeudi 4 février 2021.

**M. Samuel SOULIER.**

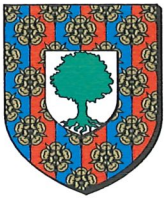
Ampliation sera transmise à :

L'intéressé

Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Alban

Monsieur le Chef du centre des Sapeurs-Pompiers de Saint-Alban.





MAIRIE DE SAINT-ALBAN  
LOZÈRE

PLACE DU BREUIL  
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

## ARRÊTE MUNICIPAL D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L. 2211-1, L. 2212-5 et L. 2213-1 à L. 2213-6 ;

VU le Code de la Route, dans ses articles R. 411-21-1 et R. 417-10 10 ;

VU l'arrêté permanent réglementant la circulation du 08 juin 2020 ;

VU la demande formulée par Monsieur TRINCAL pour l'entreprise VEOLIA Eau – 6 rue des Sources à Saint-Chély d'Apcher (48200) le vendredi 29 janvier 2021 pour la reprise du branchement des eaux usées devant la maison Chalier, Route de Biffarès ;

VU que ces travaux nécessitent un empiètement total sur la chaussée ;

**CONSIDÉRANT** qu'il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique et réglementer la circulation et le stationnement ;

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : En raison des motifs ci-dessus indiqués, **le jeudi 04 février 2021 de 8h à 18h, l'accès à la « Route de Biffarès » sera fermée à la circulation.** Une déviation sera mise en place par le lotissement Plaisance ou par l'Avenue du Malzieu.

Article 2 : La signalisation réglementaire au droit du chantier, conforme aux prescriptions particulières sera mise en place par l'entreprise VEOLIA Eau qui sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

Article 3 : Dès l'achèvement des travaux, tous décombres et matériaux devront être enlevés et la voie remise dans son état initial.

Article 4 : La présente autorisation peut être révoquée pour non-respect des conditions imposées.

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole,

**Le Maire,**

Le vendredi 29 janvier 2021.

**Mr Samuel SOULIER.**

Ampliation sera transmise à :

L'intéressé

Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Alban

Monsieur le Chef du centre des Sapeurs-Pompiers de Saint-Alban.